

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 8 avril 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Délibération n° 2022-91**Objet de la délibération : Délibération relative à l'annulation de la délibération 2017-226 du 10 novembre 2017 portant sur la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) Quartier du Vabre à Brignoles**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** DECANIS Alain donne procuration à LOUDES Serge, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à SIMONETTI Pascal, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine

Absents : BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, GOMART-JACQUET Blandine, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, PELISSIER Magali

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Provence Verte approuvé le 21 janvier 2014, prévoyant une Zone d'Activités Commerciales (ZACOM) sur la majeure partie de ce secteur ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé le 27 juin 2013 par délibération du Conseil Municipal, de la Ville de Brignoles, modifié le 27 février 2014 et le 29 mai 2015 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial ;

VU la délibération n° 3034/02/17 du Conseil Municipal de Brignoles du 24 février 2017 prescrivant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUm (zone d'urbanisation future à vocation mixte, insuffisamment équipée) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur en vue de permettre la création d'une zone d'activités notamment à caractère commerciale et ce en cohérence avec le SCoT de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 3170/10/17 du Conseil Municipal de Brignoles du 19 octobre 2017, portant sur la mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le financement des équipements publics en application des articles L.332-11-3 et suivants du Code de l'Urbanisme, Quartier du Vabre ;

VU la délibération n° 4113/02/22 du conseil municipal de Brignoles du 11 février 2022 relative à l'annulation de la délibération 3170/10/17 portant sur la mise en place d'un PUP quartier du Vabre ;

VU la délibération n° 2017-226 du conseil communautaire du 10 novembre 2017 portant sur la mise en place d'un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le financement des équipements publics au Quartier du Vabre à Brignoles, en application des articles L332-11-3 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que toutes les zones d'activités sont d'intérêt communautaire depuis le premier mètre carré créé ;

CONSIDERANT la convention de Projet Urbain Partenarial signée le 08 janvier 2018 entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, la ville de Brignoles et la société Brignoles Distribution dans le cadre de la délibération 3170/10/2017 du 19 octobre 2017 ;

CONSIDERANT qu'entre 2017 et aujourd'hui, la société Brignoles distribution a abandonné son projet de développement sur les terrains objets de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP), la convention signée est donc devenue sans objet, et la vocation strictement commerciale du site est à réétudier ;

CONSIDERANT qu'il convient de supprimer le périmètre de PUP instauré par la délibération du 19 octobre 2017 afin que les permis susceptibles d'être accordés dans le quartier du Vabre soit à soumis au régime commun de la taxe d'aménagement.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 18 mars 2022 ;

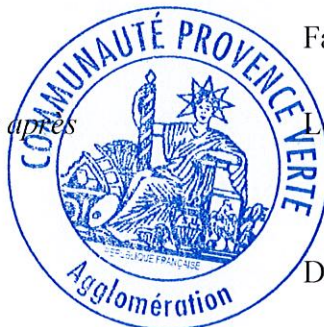
Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'annuler la délibération n° 2017-226 du conseil communautaire du 10 novembre 2017 portant sur la mise en place d'un PUP quartier du Vabre,**
- **d'annuler tous les actes pris en vertu de cette dernière,**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 8 avril 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président

Didier BREMOND